



Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public Fédération Syndicale Unitaire

Juillet 2018

Propositions du SNEP-FSU auprès du CSP chargé de la rédaction du projet de programmes pour le lycée

En préambule, des remarques au sujet de la publication du CSP

La culture corporelle, sportive et artistique passée sous silence dans une définition très large de la culture

Le SNEP-FSU regrette que le CSP s'en tienne dans sa publication à une caractérisation de la culture à acquérir sans jamais faire mention de sa dimension corporelle. Par exemple, il est question d'équilibre et de cohérence d'ensemble entre culture humaniste et culture scientifique et technologique. De la même façon, ne sont pas mentionnées les compétences corporelles, sportives et artistiques aux côtés de compétences d'écrit et d'oral.

Par ailleurs il définit *l'enseignement secondaire* comme *un lieu de savoirs, méthodes structurés en disciplines* auquel le SNEP-FSU propose d'y ajouter des pratiques (qui sont productrices de savoirs sur l'objet culturel, sur soi, sur les autres).

Néanmoins le SNEP-FSU se retrouve pleinement avec la culture scolaire commune définie par le CSP comme *fondée sur l'étude* (...), s'appuyant sur *l'acquisition des savoirs* auxquels il propose d'ajouter des savoir-faire, *favorise la réflexion et l'esprit critique*.

L'articulation impossible entre scolarité obligatoire et supérieur en EPS

Le CSP stipule que « les programmes du lycée devraient mieux s'articuler avec les programmes de la scolarité obligatoire et les attendus du supérieur. »

Mais il n'y a pas de continuité disciplinaire - pas plus que de continuité de pratique - sportive et artistique entre le supérieur et l'enseignement secondaire en EPS : les STAPS ne sont pas l'EPS. Cette prescription est formelle, pour coller aux politiques actuelles « Bac+3/Bac-3 », mais ne repose sur aucune réalité concrète. Pour que la liaison puisse s'opérer, il faudrait que le premier cycle universitaire propose une UE obligatoire d'EPS.

De plus, la suppression par le Ministre des enseignements d'exploration et de complément EPS a retiré toute crédibilité à l'articulation avec les STAPS.

Concernant la liaison collège/lycée

Comme le précise le CSP, le SNEP-FSU souhaite, contrairement aux programmes collèges très vagues sans de véritables « attendus » définis en fin de cycle 4, des programmes lycée s'appuyant sur une culture scolaire commune fondée sur l'étude et définissant réellement les acquisitions attendues en fin de formation.

L'absence sérieuse de bilans laisse la place à des appréciations non fondées

Dans sa publication, le CSP écrit : « La forme de pratique scolaire proposée en EPS dans les lycées ne correspond pas aux aspirations des jeunes et ne leur donne ni les repères ni la motivation pour poursuivre l'activité physique au-delà de la pratique scolaire obligatoire » Il n'y a pas de documentation instruite sur l'état de ce que produit l'enseignement de l'EPS. Il n'existe donc que des suppositions, interprétations et projections partielles.

Le SNEP-FSU est demandeur d'un véritable bilan, ce qui jusqu'à présent a toujours été refusé par l'administration.

Le seul document officiel existant est le rapport de la commission d'évaluation du Bac - se basant donc uniquement sur le Bac - à partir de constats statistiques sur les notes. Quid de ce qui se passe en seconde, en première ?

Or une recherche menée par l'INRP en 2000 avait montré que les notes subissent tout un ensemble « d'arrangements évaluatifs », en plus d'harmonisations officielles, qui brouillent considérablement le sens des statistiques. De plus, la moyenne comprise entre 13 et 14 en EPS établie par les rapports de la commission nationale Bac prouverait plutôt la réussite des élèves, en contradiction avec l'affirmation du CSP.

Qu'est-ce qui ferait dire que l'EPS n'est pas en phase avec les attentes des jeunes ?

Le SNEP-FSU a procédé à plusieurs enquêtes dont une en 2015 qui a obtenu plus de 4 000 réponses, l'autre cette année à laquelle la moitié des académies a participé en plus d'un travail de recherche en collaboration avec le CNAM.

Les conclusions confirment l'attention que la profession porte à la qualité des textes officiels, constituant un repère permanent.

Mais, c'est le deuxième enseignement, les enseignants souhaitent massivement les faire évoluer (83,5%) en précisant mieux ce qui est attendu dans les APSA (80%), ce qui est confirmé par le fait que la majorité ne souhaite pas rester sur les grandes compétences générales, compétences incidentes de l'authenticité des pratiques culturelles enseignées. Le traumatisme des programmes collège s'est sans doute étendu jusqu'au lycée...

Les propositions du SNEP-FSU

La profession souhaite donc, dans la continuité des propositions du CSP, que les programmes s'appuient sur une culture scolaire commune fondée sur l'étude des savoirs et savoir-faire issus de cultures précisément identifiées. L'EPS, comme les autres disciplines scolaires, doit donc permettre par l'étude, l'acquisition des principaux éléments de la culture physique sportive et artistique. C'est cela que les programmes doivent traduire et écrire. Les « concepts, objets, méthodes » (termes du CSP) auxquels nous rajoutons : « pratiques, savoir-faire, techniques » doivent être précisés dans les APSA - terme utilisé car c'est le terme officiel, dans et hors de l'école.

Les objectifs généraux et finalités de l'EPS, enseignement de culture commune.

Par l'étude pratique des activités physiques, sportives et artistiques, adaptées aux caractéristiques et exigences scolaires, l'EPS permet dans un même mouvement, l'accès à ce patrimoine culturel et le développement de la personne.

C'est une voie de réussite originale pour toutes et tous.

Elle vise l'inclusion, la réussite, le progrès, la réduction des inégalités entre filles et garçons, entre jeunes en situation de handicap et valides, entre milieux sociaux, entre ville et campagne, entre métropole et outremer, en sollicitant la capacité d'apprendre et progresser de tous et toutes. Son contenu et son évaluation doivent veiller à toute forme de discrimination (les rapports de l'évaluation de l'EPS aux examens (op.cit.) mentionnent des écarts de notes importants entre séries, filières, sexes). De plus, un horaire et un

programme national d'EPS adaptée pourraient être envisagés pour les élèves jugés inaptes par la médecine scolaire.

Tout au long de la scolarité, l'enseignement de l'EPS a pour finalité :

- de former des citoyen-es corporellement cultivé-es, lucides, critiques, responsables, et capables de s'engager personnellement et de façon autonome dans une pratique régulière.
- de faire percevoir les bienfaits généraux de l'activité physique, de viser une bonne santé, une bonne forme, d'en comprendre les enjeux et les principes.
- d'apprendre à organiser sa sécurité et celle des autres en mesurant en permanence les conséquences de ses actes.

L'élève y est sollicité-e sur différents registres : technique, énergétique, sensible, cognitif, esthétique, imaginaire. L'EPS vise pour tous et toutes, la capacité à se connaître, à aller vers les autres et agir dans et sur le monde.

Elle assure l'acquisition de savoirs et compétences variés dans leurs rapports aux différents milieux physiques et humains. Elle forme à l'observation, à l'analyse, à la prise de décision individuelle et collective, à la prise de risque et à la maîtrise de celui-ci.

Les pratiques corporelles sont extrêmement variées et l'EPS retient principalement les deux grands champs de culture de référence : les activités sportives et les activités artistiques corporelles.

- Les activités sportives confrontent les élèves à des situations d'épreuve, de performance et/ou de compétition, fondées sur des règles, des normes, des codes, qui posent autant de problèmes à résoudre et de solutions techniques à trouver.
- Les activités artistiques confrontent les élèves à une activité de création qui contraignent à trouver les solutions en termes de composition et d'écriture chorégraphique et circassienne, d'interprétation et de techniques corporelles expressives. Par leurs démarches et leurs contenus, elles conduisent les élèves à une approche sensible du monde, à une relation poétique au réel.

Parce qu'elle est une discipline où l'on ne peut pratiquer et apprendre seul-e, l'EPS exige constamment écoute, échange dans la coopération comme dans la confrontation, présence et considération de l'autre ou des autres, comme conditions même de l'activité.

C'est pourquoi, la définition des attendus en fin de scolarité ne peut séparer les savoirs, les savoir-faire et les méthodes et processus, les relations avec les autres qui permettent leur acquisition.

Les groupements d'activités

Depuis toujours, les Instructions Officielles puis les programmes EPS ont organisé les enseignements en groupes d'activités ou groupements car s'il est impossible d'enseigner toutes les APSA, il est important que les jeunes vivent des expériences sportives et artistiques singulières différentes.

- La classification des activités sportives et artistiques ne doit pas induire de contresens sur les savoirs (dans notre champ, principalement des techniques corporelles et des rôles à tenir), mais doit s'appuyer sur ce qui fonde et caractérise les savoirs et les techniques dans les activités sportives et les activités artistiques. Ce qui implique de séparer sport et art et de ne pas mélanger des activités sportives comme la gymnastique ou l'acrosport avec des activités artistiques comme la danse ou les arts du cirque. Si la dimension esthétique est présente dans les activités sportives comme dans toute activité humaine excellemment bien réalisée, ce qui fonde une activité sportive est le dépassement de soi, la confrontation aux autres, au milieu. En art, il s'agit d'une relation poétique au réel et de dire sa vision subjective du monde.
- Les groupements d'APSA restent pratiquement et épistémologiquement la classification la plus opérationnelle pour l'EPS
 9 groupements athlétisme, natation, sports collectifs, activités de combat, activités de raquette, activités gymniques, activités artistiques corporelles, activités en milieu naturel ou le reproduisant, activités réflexives de retour sur soi comme la relaxation, le yoga, la sophrologie, etc. permettent de couvrir l'ensemble de la culture à faire acquérir. Il en existe d'autres, mais comme dans d'autres disciplines, relèvent-ils de la même nécessité à les pratiquer en milieu scolaire ? Mais nous ne sommes pas fétichistes du nombre. Sous réserve de discussion sérieuse, nous pouvons en rajouter un autre ou au contraire en retirer un jugé non utile. Dans le vaste champ des activités sociales sportives et artistiques, l'école doit proposer une sélection d'APSA, mais en nombre suffisamment important pour permettre le choix des équipes EPS.
- Puisque l'acquisition de contenus ambitieux implique obligatoirement l'acquisition de méthodes, de processus, de relations aux autres inscrits dans des projets personnels et collectifs, ces derniers ne doivent pas faire l'objet d'un groupement spécifique comme c'est le cas aujourd'hui (CP5) sauf à développer une conception réductrice non seulement du développement de l'être humain mais de la culture qu'il-elle doit s'approprier pour se développer.
- Compte tenu du faible volume d'heures alloué à l'EPS (2h officielles, mais moins dans la réalité pour cause d'accès aux équipements sportifs, seule discipline dans ce cas, la durée d'enseignement de l'EPS, notamment en terminale doit donc se développer sur l'ensemble de l'année scolaire.

Une adéquation entre le référentiel de formation et les conditions réelles d'exercice

- La question du temps d'apprentissage est déterminante. A l'adolescence, les transformations physiques sont importantes combinées à la baisse de leurs capacités de 25% en 20 ans constatée par l'association de cardiologie, il faut absolument donner l'occasion aux élèves d'un temps long de pratique et d'apprentissage pour assurer de réelles transformations pour toutes et tous. Cela a

forcément des répercussions sur le nombre d'APSA à étudier sur la scolarité lycéenne.

Les derniers programmes, par les contraintes qu'ils imposent, se cumulant avec les contraintes du bac, ont limité considérablement le choix des activités par les élèves. Les programmes devraient permettre d'offrir aux élèves plus de choix d'APSA, et les mettre en situation de choisir effectivement, sans pour autant rentrer dans un zapping improductif : la longueur des cycles (20h min) est un élément déterminant pour construire des apprentissages significatifs.

Les attendus et les épreuves dans les APSA

- Les référentiels doivent être revus, même si certains donnent toute satisfaction. La précision des attendus dans les différentes APSA mobilisées au lycée ainsi que des repères de progressivité sont des exigences professionnelles. Cette demande est récurrente et massive depuis les programmes collèges.
- Cette précision combinée à des épreuves bien conçues, dans le respect de ce qui fait la singularité de chaque APSA, garantit leurs sens social et anthropologique et garantira des pratiques authentiques des lycéen-nes. C'est déterminant pour que les apprentissages réalisés aient une résonnance possible hors de l'école et créer un habitus durable de pratique physique.

L'évaluation par le contrôle en cours de formation (CCF)

- L'enseignement de l'EPS est organisé en cycles d'apprentissage pour l'étude de chaque activité sportive ou artistique différente. C'est de là que vient le mode d'évaluation choisi pour l'EPS: l'évaluation en cours de formation (CCF). La certification vient clôturer logiquement chaque cycle d'apprentissage. Le CCF est considéré très positivement par toute la profession et les élèves. C'est un moment didactique qui peut se combiner à d'autres, mais en tout état de cause il n'y a pas lieu de le remplacer.
- La certification assurée par 2 enseignant-es est très satisfaisante. L'évaluation in situ, obligatoire en EPS, ne peut être anonyme. La coévaluation permet de remédier à ce problème en ajoutant un regard « neutre » sur les productions des élèves. Mais de nombreux établissements ne donnent pas les moyens (quelle que soit la formule) de faire fonctionner cette co-évaluation. Il faut pérenniser le système, et garantir une organisation de l'évaluation qui n'impacte pas le temps d'apprentissage des élèves.

La concertation

Le SNEP-FSU conteste la méthode et la prise de décision sur ces référentiels. Les enseignant-es doivent être consulté-es, les référentiels doivent être testés, doivent pouvoir être régulés avant application généralisée à tous et toutes.

L'enseignement de spécialité EPS

A l'heure actuelle, la réforme du BAC ne propose pas d'enseignement de spécialité EPS, bien que la richesse de son contenu et son intérêt scolaire soient incontestables et fassent consensus.

Conséquence collatérale, l'EPS est exclue du Grand Oral du BAC, c'est donc un pan entier de la culture humaine, celle du corps, qui ne pourra être choisie et exposée par les élèves.

A la rentrée 2018, des élèves de seconde vont continuer à suivre l'enseignement d'exploration d'EPS, mais ils ne pourront pas poursuivre cet enseignement en première.

A la vue de l'ensemble de ces données, il ne nous paraît inconcevable que les choses en restent en l'état et que le ministère ne revienne pas in fine sur son refus d'un enseignement de spécialité EPS.

L'enseignement de spécialité art danse et art du cirque sont pourtant maintenus et des groupes de travail d'experts du CSP ont été constitués sur ces enseignements. En conséquence, il nous parait nécessaire et raisonnable de constituer un groupe d'experts sur l'enseignement d'EPS de spécialité.

L'enseignement optionnel

Le SNEP-FSU demande que cet enseignement soit présent dans tous les lycées, pour offrir à tous les élèves ce choix possible. Sinon les inégalités territoriales vont se renforcer.

Il doit être conçu comme l'occasion d'un véritable approfondissement d'une expérience sportive ou artistique singulière. Le nombre d'APSA étudiées y serait en conséquence très limité d'autant que le temps d'enseignement prévu actuellement dans la réforme pourra y être très variable : de trois années à une seule en raison notamment de la réduction à un seul enseignement optionnel en première et de la possibilité d'un deuxième en terminale.

Des programmes pour l'ensemble des filières du lycée

Les enseignant-es d'EPS, certifié-es ou agrégé-es enseignent dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Les lycéens et lycéennes d'enseignement professionnel ont les mêmes besoins que celles et ceux d'enseignement général et technologique, voire des besoins accrus car, hélas, leur taux de pratique en dehors de l'école est plus faible.

Le SNEP-FSU demande donc logiquement que les programmes s'appliquent à tous les enseignements de lycée, qu'ils soient général, technologique et professionnel.